

LES MISSIONS DE VOTRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nos missions

Chaque jour, Grand Paris Sud agit pour améliorer votre cadre de vie, accompagner l'éducation de vos enfants ou encore favoriser le développement économique.

Mini-sommaire :

Rendre votre cadre de vie toujours plus agréable
Accompagner l'éducation de vos enfants
Soutenir vos activités culturelles et sportives
Favoriser le développement économique
Garantir le bon fonctionnement des réseaux



Entretien
voiries, éclairage public,
feux tricolores



Gestion
réseaux d'eau
et assainissement



Collecte
déchets



Entretien
espaces verts
et boisés



Travaux



Energie



Enseignement
supérieur



Sport



Culture

Accompagner l'éducation de vos enfants

Soutien et mise en œuvre d'activités culturelles, sportives et socio-éducatives en direction des publics des lycées, CFA, universités et grandes écoles de la communauté.
Soutien aux actions culturelles menées par les collèges et lycées.

Soutenir vos activités culturelles et sportives

Animation et promotion d'activités culturelles et sportives.
Soutien au sport de haut niveau et aux clubs sportifs.
Mise en réseau de la lecture publique de proximité.
Animation d'un programme intercommunal d'actions musicales.
Soutien aux structures culturelles à vocation intercommunale.
Organisation ou soutien d'événements participant au rayonnement et à la notoriété de Grand Paris Sud

Favoriser le développement économique

Soutien à l'innovation, à l'accueil et à la création d'entreprises.
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
Soutien aux activités commerciales.
Développement de l'attractivité du territoire.

Garantir le bon fonctionnement des réseaux

Conception, établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication...
Gestion des galeries et gaines techniques nécessaires au transport et à la distribution des réseaux de télécommunications, de distribution de gaz et d'électricité ainsi que de production, transport et distribution de chauffage urbain...



Le saviez-vous ?

C'est la loi NOTRe qui définit le cadre dans lequel Grand Paris Sud accomplit ses missions.
Certaines compétences sont obligatoires, d'autres sont optionnelles ou facultatives.